

## AVMG, LES BRÈVES

Membre de la Fédération syndicale SUD-service public et de Sud Education  
Parution à l'improviste

*Ce numéro est riche en informations à connaître et en actions à mener. Reconnaissance de l'expérience professionnelle, cliquet, retraite : qu'est-il important de savoir ? Comment garantir vos droits ? Que faire ? Des réponses.*

### **QUAND LA MAIN GAUCHE N'IGNORE PAS CE QUE VEUT LA DROITE ?**

Le scénario du pire exposé depuis des mois dans divers numéros du *SUD info* est à ce jour avéré. Le déjà funeste accord entre la FSF et le Conseil d'Etat sur la révision de la Loi sur la Caisse de pensions est encore fortement péjoré par le Grand Conseil. D'abord, en travaux préparatoires, les membres de la commission ad hoc ont adopté le principe de l'indexation négative (unanimité moins 2 abstentions). Nul doute que cela sera voté en plénum. Pour rappel, cette disposition vise à ne négocier une éventuelle indexation des salaires qu'à partir d'une hausse des prix de 1,1%. Elle a été largement défendue par Pierre-Yves Maillard lors des négociations de cet hiver. Sur une masse salariale d'environ 2 milliards, il faut dire que cela fait plus de 20 millions. Tiens, tiens, c'est justement le montant annuel attribué aujourd'hui au pont-AVS (mesure pourfendue par la droite parlementaire) : une coïncidence ?

### **CE CACHE-SEXE QUE D'AUCUNS NE SAURAIENT VOIR**

La commission susmentionnée a voté un amendement qui bloquerait toute négociation sur les retraites jusqu'en 2052. Cet amendement prévoit que, si la Caisse n'a pas les moyens de fournir les prestations prévues par son règlement, elle revoit immédiatement ces dernières à la baisse, en commençant par procéder au calcul du salaire cotisant moyen sur toute la carrière. Ce qui revient à passer d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations. La primauté de prestations est ce que le Conseil d'Etat et la FSF clament avoir sauvé du système actuel. Encore une fois, la peur du référendum que pourrait lancer l'UDC (justement pour imposer la primauté des cotisations) va-t-elle faire voter n'importe quoi à une majorité de tous bords de parlementaires frileux-euses ? Ou cette peur est-elle juste un cache-sexe confortable (une gageure) pour dissimuler une énième attaque en règle contre le service public et ses salarié-e-s ?

### **CLIQUET (1) : IMPORTANTE VICTOIRE AU TRIPAC (ÇA ARRIVE AUSSI !)**

Jusqu'ici, le DFJC avait pour habitude de ne pas considérer l'année de stage pédagogique comme du temps d'expérience professionnelle. Une de nos collègues, membre de l'AVMG, a récemment gagné un procès-clé qui pourrait bien tout changer ! Elle avait effectué son stage au Séminaire pédagogique (SPES), ancêtre de la HEP.

En effet, les considérants du jugement sont clairs. La décision du TRIPAC rappelle le contenu de la décision 116 de la Cheffe de département datée de mars 2009. Celle-ci stipule que « l'expérience professionnelle, effectuée à l'Etat de Vaud ou ailleurs, reconnue par le DFJC, tient compte de l'entier des années d'activités en tant qu'enseignant, postérieurement à l'obtention du titre académique nécessaire, quel que soit l'ordre d'enseignement et le taux d'activité. » Sur cette base, on voit mal comment le temps de stage passé face aux élèves pourrait ne pas compter. Non ? Il aura pourtant fallu des mois de procédure pour l'établir.

L'Etat de Vaud n'a pas déposé de recours contre cette décision qui est dès lors définitive et exécutoire dans le cas de la collègue dont le salaire a été rapidement adapté en conséquence, avec effet rétroactif. A notre sens, cette affaire excède de loin son cas personnel. Elle est exemplaire. Un second procès est en cours, pour statuer sur la reconnaissance du stage B (HEP). Nous allons interpellier la DGEP pour obtenir une application automatique de cette norme.

### **CLIQUET (2) : COMMENT GAGNER UNE ANNÉE SUR SON OBTENTION**

En attendant une décision collective de la part de la DGEP et afin de garantir tous vos droits, **nous vous conseillons d'écrire au Département pour obtenir la reconnaissance de votre année de**

**stage et ainsi gagner une année sur l'obtention du cliquet. Lettre-type à adresser à Monsieur Séverin Bez, disponible sur notre site dès que possible ([www.avmg.ch](http://www.avmg.ch)). Nous assurons avec vous le suivi de votre dossier si vous êtes membre.**

### **CLIQUET (3) : L'OBTENIR EN 2013, C'EST DOUBLE COUP DOUBLE !**

Au vu du projet de Loi sur la caisse de pensions qui prévoit le rachat de toutes les années qui ont précédé un changement de classe salariale, l'obtention du cliquet au 1<sup>er</sup> août 2013 revêt une importance toute particulière. Les sommes en jeu s'élèvent à rapidement plusieurs dizaines de milliers de francs selon votre taux d'activité. A bon entendeur.

### **EN PARLANT D'ARGENT...**

Nos membres qui ont dû verser des frais au TRIPAC pour le retrait de leur cause en contestation de leur bascule DECFO-SYSREM, suite aux deux procès exemplaires perdus dans la cause des « 24-28 + indemnités », peuvent obtenir de notre part une participation financière. Pour ce faire, ils et elles doivent nous envoyer la preuve du paiement effectué au TRIPAC d'ici au 30 septembre 2013. Nous procéderons à l'évaluation de la somme qui pourra être accordée sur la base du nombre de demandes et de l'argent disponible. Une centaine de francs est un ordre d'idée raisonnable pour ce remboursement.

### **SAUVE QUI PEUT !**

Dans le cadre de la défense de nos membres et des maître-sse-s de gymnase en général, nous préconisons à toutes celles et ceux qui peuvent prendre leur retraite au 31 décembre 2013 ... de le faire.

En effet, prendre sa retraite au 31 décembre 2013 garantit de le faire aux conditions de la Loi actuellement en vigueur : calcul de la rente sur les trois dernières années de salaire, taux moyen d'activité sur la carrière, pont AVS calculé sur la base des années de cotisations et du taux d'activité (plus de CHF 1'000.-/mois si toutes les conditions sont remplies, à percevoir jusqu'au premier versement de la rente AVS).

**Marche à suivre ? Ecrire d'ici au 30 septembre 2013 à Monsieur Séverin Bez, directeur général de la DGEP (Rue Saint-Martin 24, 1014 Lausanne) pour annoncer que vous cessez vos activités au 31 décembre 2013. Votre courrier doit suivre la voie de service, donc être remis sous pli ouvert à votre directeur ou directrice qui devra le faire « remonter » à la DGEP.** Attention : ne le faire qu'après avoir pris tous les renseignements et confirmations utiles auprès de la Caisse de pensions et fait soigneusement vos calculs (notamment en cas de retraite dite anticipée). Le comble serait en effet d'y laisser des plumes en agissant par précipitation.

Un tel « sauve qui peut ! » est également à l'ordre du jour dans le canton de Genève. Tant et si bien que Charles Beer, conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique (notion qui existe encore chez nos voisin-e-s du bout du lac), a déclaré sur les ondes de la RTS qu'il allait mettre des annonces de recrutement d'enseignant-e-s dans « tout le monde francophone » (*sic*). Peu de chances d'entendre notre propre conseillère d'Etat s'exprimer sur cet objet, comme sur tout autre, d'ailleurs. Elle est muette, sauf pour annoncer la fin de l'obligation de fourrer (des livres).

à découper

### **DEMANDE D'ADHESION à l'AVMG (CHF 180.-/année civile)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA / Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_

Fax ou e-mail : \_\_\_\_\_ Type de contrat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

AVMG, Case postale 5280, 1002 Lausanne / [www.avmg.ch](http://www.avmg.ch) / e-mail : [avmg@avmg.ch](mailto:avmg@avmg.ch)